
Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte
Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris
(Institut historique allemand)
Band 26/1 (1999)

DOI: 10.11588/fr.1999.1.47338

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

perceptions, affecte le produit de la perception à des bénéficiaires et impose même de pratiquer le commerce dans les marchés qu'il a créés. Les souverains étaient donc capables d'exercer leur autorité sur l'ensemble de leur État. Mais l'étude des agents de la perception semble marquer un déclin de la puissance publique. Les capitulaires qui sont plus nombreux au début du IX^e siècle rappellent qu'ils dépendent de l'État. Les diplômes qui se multiplient avec le temps montrent que cette activité est très souvent exercée par les évêques, abbés et comtes, et leur personnel. L'ont-ils accaparée? Le changement dans la nature des sources prouve-t-il un déclin de l'autorité publique ou confirme-t-il le fait, largement prouvé par ailleurs, que ces hauts personnages possèdent une délégation d'autorité pour accomplir une mission publique et que, d'ailleurs, le petit nombre des fonctionnaires d'État impose cette délégation aux agents locaux?

L'étude d'un point précis, comme l'organisation des douanes, illustre une conception générale de l'État carolingien. Mais laquelle? L'A. aurait dû y réfléchir plus soigneusement au lieu de gommer les difficultés, comme l'existence de douanes domaniales réputées privées alors que toutes les taxes relèvent de l'autorité publique, ou comme la perception de revenus publics par des personnes prétendument privées.

Cette mise au point qui rassemble pour la première fois l'ensemble des sources relatives aux douanes carolingiennes incite à mieux réfléchir sur les fondements de l'État carolingien et sur ses rapports avec la vie à cette époque.

Jean DURLIAT, Toulouse

The Lives of the Ninth-Century Popes (Liber Pontificalis). The Ancient Biographies of Ten Popes from A. D. 817–891. Translated with an introduction and commentary by Raymond DAVIS, Liverpool (Liverpool University Press) 1995, XVI–336 p. (Translated Texts for Historians, 20).

Achevant sa traduction du *Liber Pontificalis*, qui a déjà donné matière à deux volumes justement remarqués des *Translated Texts for Historians* en 1989 et 1992 (vol. 6, jusqu'à 715; vol. 13, pour le VIII^e siècle jusqu'à Léon III inclus), Raymond Davis a traduit les notices relatives au IX^e siècle, de Pascal I^{er} (817–824) à Étienne V (885–891), c'est-à-dire jusqu'à l'arrêt du L. P., qui ne fut augmenté que sous forme de continuations tardives à partir du XII^e siècle. Déjà la notice consacrée à Étienne V était une reprise, au reste peu diffusée – Flodoard n'en eut pas connaissance quand il alla consulter le L. P. à Rome –, après une interruption de 25 ans correspondant à la fin du pontificat d'Adrien II, après 870, et à ceux de Jean VIII, Marin I^{er} et Adrien III, qui n'ont probablement pas été documentés. Le IX^e siècle, incomplet, est aussi celui du passage de la compilation plate des clercs du *vestiarium* aux mises en forme littéraires et aux remaniements de la part de personnalités marquantes de la curie – Jean Hymmonide et combien d'anonymes –, qui rendent d'autant plus intéressantes les biographies de Léon IV, Benoît III, Nicolas I^{er} et Adrien II; de ce changement d'auteur dépendrait précisément la fin de la rédaction, devenue trop dépendante des fortunes individuelles et non plus portée par une tradition mécanique assez routinière pour résister aux aléas politiques.

Comme dans l'ouvrage précédent, chaque notice est précédée d'une introduction fournie, donnant une analyse serrée du texte et de sa composition et replaçant les événements du récit dans leur contexte historique. Celui-ci est également présent par l'insertion, lorsqu'elle est possible, de la chronologie des pontificats établie par Herman Geertman en 1975 à partir des mentions de constructions et des listes de donations aux églises romaines; Davis propose sa propre chronologie pour les vies de Léon IV et de Nicolas I^{er}. Les notes explicatives, nombreuses, ne font pas que résumer celles de Duchesne, mais tiennent compte des apports bibliographiques les plus récents. Tout au plus aurait-on pu ajouter l'étude de Jean-Charles

Picard sur l'emplacement des tombes des papes (dans les *Mélanges de l'École française de Rome* 81, 1969, p. 725–782, réimprimée dans: *Évêques, saints et cités en Italie et en Gaule, études d'archéologie et d'histoire*, Rome 1998 [Collection de l'École française de Rome, 242]) pour enrichir l'apparat sur ce point.

La traduction – sans le texte latin en regard, comme c'est l'usage pour la série des *Translated Documents de Liverpool* – est toujours claire et précise; elle est enrichie d'un glossaire destiné à compléter celui du volume sur le VIII^e siècle, et sa consultation est facilitée par un index comprenant à la fois les noms propres et les matières les plus importantes autres que celles traitées dans le glossaire. On suggérera simplement, comme me l'indique Christophe Giros, que je remercie, que les »repida in typo pavonis« offerts par l'empereur Michel III à Nicolas I^{er} (p. 212) sur lesquels Duchesne avait déjà achoppé (t. II, p. 154 de son édition), ont toute chance d'être des *ρίπίδια*, les flabelles des latins, éventails liturgiques qui, dans le cas cité, devaient être non seulement en forme mais aussi en plumes de paon. L'emploi de cet hapax s'accorde bien avec une certaine préciosité du vocabulaire de la notice, émaillée d'autres raretés empruntées au grec qui ne se trouvent pas ailleurs dans le L. P., comme *melum* < *μηλον* (p. 211), ou *calpi* < *calpar* < *κάλλιη* (p. 221).

François BOUGARD, Rome

Geneviève BÜHRER-THIERRY, *Évêques et pouvoir dans le royaume de Germanie. Les Églises de Bavière et de Souabe 876–973*, Paris (Picard) 1997, 278 S.

Das »ottonisch-salische Reichskirchensystem« ist wohl das bekannteste Schlagwort, mit dem die Herrschaftspraxis im ostfränkisch-deutschen Reich des 10. und 11. Jhs. beschrieben wird. Letztlich sei die damit angesprochene Instrumentalisierung der Bischöfe auf Otto d. Gr. zurückzuführen, der nach dem Scheitern seines Versuchs, die Herzogtümer über die Vergabe an nahe Verwandte an sich zu binden, gescheitert war. Daher habe Otto d. Gr. damit begonnen, die Bistümer seines Reiches mit Angehörigen der Hofkapelle zu besetzen, da diese auf Grund ihrer über die Jahre des Hofdienstes gewachsenen Loyalität gegenüber dem Herrscher auch als Bischöfe treue Sachwalter seiner Politik gewesen seien. Kritik an dieser Sichtweise übte vor allem Timothy Reuter, der in Frage stellte, daß die skizzierte Indienstnahme der Kirche durch den Herrscher ein Spezifikum des ostfränkisch-deutschen Reiches im 10. und 11. Jh. war; außerdem bezweifelte er, daß es sich dabei tatsächlich um ein »System« gehandelt habe. Rudolf Schieffer wies weiter darauf hin, daß die Bischöfe keinesfalls nur als Repräsentanten der Hofkapelle gesehen werden könnten, sondern daß auch ihre familiäre Herkunft und ihre regionalen Bindungen zu berücksichtigen seien.

Geneviève Bühler-Thierry legt nun eine Feinanalyse der schwäbischen und bayerischen Bistümer vor, um den Übergang von den karolingischen zu den ottonischen Verhältnissen nachzuzeichnen. Der Ausgangspunkt ihrer Untersuchung ist der Tod Ludwigs des Deutschen 876, weil sich nach ihrer Auffassung das karolingische Herrschaftssystem im Ostfrankenreich in der Folgezeit zunehmend destabilisiert habe. Den Endpunkt markiert der Tod Ottos d. Gr. 973, da er die neue Herrschaftspraxis etabliert habe. In geographischer Hinsicht fiel die Wahl der Verf.in auf Bayern und Schwaben, weil die Quellenlage für diese Regionen besser ist als etwa für Sachsen, sie in der Wissenschaft dafür weniger aufgearbeitet sind als Lothringen und weil die politische Struktur des Dukats Ostfranken weniger verfestigt gewesen sei als die der beiden süddeutschen Herzogtümer. Zudem waren diese Gebiete wichtige Zentren der karolingischen Herrschaft.

Zunächst wendet sich die Verf. den politischen Rahmenbedingungen zu und kommt auf eine weitere wichtige Besonderheit Bayerns und Schwabens in dieser Zeit zu sprechen. Auf Grund der Forschungen Gerd Althoffs und Hagen Kellers gelten beide Herzogtümer unter